

Société des auteurs et compositeurs dramatiques

SACD

Eléments spécifiques à la Belgique

A LIRE ATTENTIVEMENT :

En signant le présent acte d'adhésion vous apportez vos droits à la société de gestion collective SACD. Il s'agit d'une démarche importante dans votre parcours professionnel et nous vous conseillons, après avoir lu ce document attentivement et avant de le compléter, de prendre rendez-vous avec le service des auteurs pour finaliser cette formalité : Sacd – Service des auteurs – rue du Prince Royal 87 – B-1050 Bruxelles – tél 02/551 03 42 – servicedesauteurs@sacd.be
Lors de ce rendez-vous, n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité, de votre carte bancaire, et d'une photo d'identité.

L'adhésion à la SACD consiste en l'acquisition d'une part sociale de la Société (la SACD est en effet une société civile dont tous les auteurs sont des « associés »). Cette démarche se fait en versant le montant de 48 € au compte bancaire ING : 310-0977201-12.

A noter que chaque page de ce document devra être remplie, signée, et ne pourra être raturée.

Rappel :

Seules les personnes physiques résident fiscalement en Belgique et actives dans les catégories professionnelles que la SACD représente ont la faculté d'adhérer à la SACD Belgique. Chaque dossier de demande d'adhésion est soumis au Comité belge qui le valide.

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe / Portable : Mail :

1. Mandat formulaire 5000-5003 : prévention de la double imposition

Les sommes de droit d'auteur que nous versons pour l'exploitation de vos oeuvres sont susceptibles, dans un certain nombre de cas, de subir deux impositions : en France à un taux forfaitaire de 33,33% et en Belgique au taux qui vous est applicable. Pour éviter cette double imposition, vous devez nous faire parvenir une fois par an un formulaire « 5000-5003 » visé par le contrôleur fiscal dont vous dépendez que nous devons transmettre à l'administration fiscale française.

Si vous le souhaitez, nous pouvons nous charger de cette démarche pour vous en nous confiant, par un mandat repris ci-dessous, de prendre en charge l'administration de cette obligation.

Les coordonnées de l'administration fiscale belge en charge de mon dossier sont les suivantes:

Ces coordonnées sont reprises sur votre déclaration fiscale ; à défaut de les indiquer, nous ne pouvons exécuter ce mandat

A.F.E.R - Bureau central de taxation de la commune de :

Mon numéro national :
Ou n° de TVA pour les sociétés

Je donne par la présente mandat à la SACD, ce que cette société accepte, d'entreprendre toute démarche auprès des administrations fiscales en vue de compléter le document 5000-5003 lié à la perception de mes droits d'auteur provenant de la SACD. Cela comporte la mission de compléter et signer en mon nom ce document, de le faire compléter par lesdites administrations et d'assurer le suivi de la procédure. J'informerai la SACD des éventuels changements de coordonnées de l'administration dont je dépends, dans les plus brefs délais, afin de lui permettre d'assurer sa mission définie par le présent mandat. Ce mandat est conclu pour une durée indéterminée et peut être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 30 jours. La SACD ne peut être tenue pour responsable du retard ou du refus de l'administration.

Date

Nom et signature (précédée de "Bon pour pouvoir »)

2. Bénéficiaire des droits :

Merci de préciser ci-dessous le numéro de compte bancaire ou postal sur lequel vos droits doivent être versés, et l'intitulé du bénéficiaire du compte :

Nom de la banque :

Numéro du compte :

Nom et adresse du bénéficiaire :

Qualité du bénéficiaire : Personne physique Personne morale Société (1)

Assujetti à la TVA : oui non si oui n° de TVA :

(1) dans ce cas fournir copie de la parution des statuts au Moniteur belge et une copie des statuts signés

3. Autorisation d'utilisation de mes données sur le site d'auteurs BELA

Par cet accord vous donnez à la SACD l'autorisation d'utiliser les informations relatives à vos oeuvres que vous lui communiquez (par la poste ou par des moyens électroniques) sur le site des auteurs BELA (www.bela.be).

Par utilisation des oeuvres on entend : reproduire dans une base de données, stocker, et communiquer au public les éléments biographiques de l'utilisateur et les éléments techniques de l'œuvre sur le site de BELA de la manière jugée la plus appropriée par la SACD et la Scam et dans l'intérêt du membre - mandant.

L'utilisateur reste libre d'autoriser ou de refuser cette utilisation expressément, totalement ou en partie, soit totalement en biffant le présent article ou ultérieurement par courrier séparé, soit partiellement, par le biais d'un bulletin de déclaration ou ultérieurement par courrier séparé, adressé à la SACD notifiant son refus pour une œuvre spécifique.

Je marque mon accord pour que les informations sur mes oeuvres que je communique à la SACD dans le cadre de la gestion de mes droits soient utilisés pour BELA :

oui **non**

4. Signature électronique pour la déclaration informatique des oeuvres

La signature de ce contrat vous permet de recevoir un code digital qui a la valeur de votre signature. Ce code pourra être utilisé notamment pour une déclaration informatique de vos oeuvres (via Internet ou via un module de déclaration).

I. Conditions générales pour l'utilisation du code secret, pour la déclaration informatique des oeuvres aux répertoires et à la Bibliothèque en ligne des Auteurs (BELA)

Article 1^{er} : Objet

L'utilisation du code secret ainsi que la déclaration informatique des œuvres aux répertoires et à la Bibliothèque en ligne des Auteurs (BELA) par le membre ou le mandant de la SACD résidant en Belgique, ci-après dénommé « l'utilisateur » sont soumises aux présentes conditions générales.

Les déclarations informatiques ne seront prises en compte et les autres services ne seront donc ouverts à l'utilisateur que si ce dernier renvoie préalablement les présentes conditions générales signées, datées, et complétées par la mention « conditions et autorisations dans le cadre de BELA lues et approuvées ».

Article 2 : Utilisation du code secret réservé aux utilisateurs

Le code secret conféré à l'utilisateur lui est personnel. L'utilisateur doit préserver le caractère secret de ce code et ne peut en aucun cas le communiquer à un tiers. L'utilisateur devra en outre prévenir la SACD d'une utilisation non autorisée du code secret ou d'une faille dans la sécurité du système.

En cas de perte ou de présomption qu'un tiers a eu accès au code secret, l'utilisateur doit en informer immédiatement la SACD en adressant un message à l'adresse suivante : SACD, Service des Auteurs et des Répertoires, 87 rue du Prince Royal à 1050 Bruxelles.

Article 3 : Confidentialité des données applicable aux services des membres

Les données à caractère personnel que l'utilisateur fournit sont traitées en vue de l'administration des membres et de la gestion des droits et des services offerts par la SACD. Les maîtres du fichier sont les Délégations belges de la SACD et de la Scam établies en Belgique rue du Prince Royal 87 à 1050 Bruxelles. Conformément à la loi du 8 décembre 1992, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification susceptible d'être exercé auprès de la Délégation belge de la SACD.

La SACD se réservent le droit de céder le bénéfice des présentes à tout tiers de leur choix. Elles restent cependant garantes de la bonne exécution des obligations à la charge de ce tiers à l'égard de l'utilisateur.

Article 4 : Garanties

L'utilisateur accepte de garantir la SACD de toute demande ou réclamation fondée, formée par un tiers ou contre tous dommages réclamés par ce tiers découlant d'une utilisation illégale ou en violation des présentes dispositions et des conditions d'utilisation des services par l'utilisateur.

Article 5 : Conditions d'utilisation de l'application informatique de déclaration des œuvres

Par l'envoi de sa déclaration, l'utilisateur atteste que les informations qu'il transmet dans le cadre de cette application informatique sont sincères, véritables, complètes et à jour et qu'il est l'auteur ou le coauteur des œuvres déclarées.

La SACD pourra contrôler les déclarations et pourra rejeter celles qu'elles jugent contestables, après avoir requis au préalable, s'il y a lieu, de les réitérer sur l'honneur. Sont notamment considérées comme des déclarations contestables, celles faisant l'objet d'une opposition entre coauteurs d'une même œuvre. La SACD ne répond en rien des énonciations portées aux déclarations.

L'utilisateur ne bénéficie d'une licence d'utilisation de l'application informatique de déclaration que dans la mesure nécessaire pour compléter les déclarations des œuvres à la SACD.

Article 6 : Droits de propriété intellectuelle

L'utilisateur ne peut exploiter l'application informatique qu'à la manière et sous la forme expressément autorisées par les conditions de son utilisation de l'application. Il ne peut davantage la modifier.

Article 7

Les présentes conditions sont complétées par les conditions d'utilisation des services de la « Maison Numérique ». Ces dernières sont opposables à l'utilisateur dès leur activation par lui.

Les présentes conditions ne dérogent en rien à l'application des statuts et des règlements généraux de la SACD lorsque l'auteur y a adhéré ou au mandat pour la reprographie que le mandant lui aurait conféré.

II. Divers

Les présentes conditions sont régies par le droit belge. En cas de conflit relatif à son application, son interprétation ou son exécution, les parties soumettront leur différend au Comité belge de la SACD. A défaut de résolution amiable de leur différend ou à la discrétion de la SACD, les Tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

Je déclare avoir lu ce contrat et y marquer mon accord

oui

non

Fait à :

Le :

Signature :

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :